



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-14

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS 2023 : BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 36 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 42

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Nathan SAHI donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC donne pouvoir à M. Pascal RAGOT

ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230223-2023-14-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 stipulant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (jusqu'au 30 avril en année de renouvellement des organes délibérants), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

1- Projet Parcours Historiques avec mobilier urbain dans les communes du Luberon : 52 000 € HT (réalisation obligatoire avant l'été)

Vu, la délibération n°B-2022-20 du 7 avril 2022 portant sur la demande de subvention pour le développement de parcours historiques avec mobilier urbain dans les villages du Luberon,

Considérant, l'avis favorable du conseil d'exploitation Tourisme du 23 février 2022 à cette action,

Considérant, la nécessité d'anticiper l'achat de matériel et son installation dans les communes participantes avant le début de la saison touristique,

2- Projet « Passage surélevé vers la voie verte à l'Office de Tourisme d'Apt » : 17 533 € HT (réalisation obligatoire avant l'été)

Vu, la délibération n° CC-2021-112 du 16 septembre 2021 portant sur la refonte de l'itinéraire des « Ogres à vélo » dans le cadre de l'appel à projet « Espace Valléen 2021-2027 »

Considérant, l'avis du conseil d'exploitation Tourisme du 22 novembre 2022 favorable à cette action,

Considérant, la nécessité d'améliorer la connexion des sites et des acteurs pour développer et améliorer l'accessibilité à l'offre touristique des services,

Considérant, la nécessité d'anticiper les délais de livraison et les travaux qui peuvent s'étaler sur plusieurs mois, pour un montant de 17 533 € HT,

3- Projet « Aménagement de la boutique d'Apt » : 5 200 € HT (réalisation obligatoire avant l'été)

Considérant, la nécessité d'anticiper l'achat de rack de rangement dont les délais de fabrication peuvent s'étaler sur plusieurs mois, pour un montant de 5 200 € HT,

Considérant, la nécessité d'anticiper son installation dans la boutique de l'Office de Tourisme avant le début de la saison touristique,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver la demande d'ouverture anticipée de crédits suivante :

Chap	Art	Libellé	OBJET	Montant en € HT
21 OP 025	21352	Installation générale, agencements	Création graphique et matériel (panneaux, écriteaux) pour parcours historiques dans les villages du Luberon	52 000,00
21 OP 024	2138	Autres constructions	Passage surélevé avec panneaux de signalisation, glissières, marquages au sol etc.	17 533,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Création sur mesure de 16 présentoirs en 3 plis pour valoriser les posters vintages de la boutique	5 200,00
TOTAL				74 733,00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230223-2023-14-DE
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023
Page 2 sur 3

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, l'ouverture anticipée de crédits au budget Office de tourisme intercommunal 2023 présentée ci-dessus,

Dit, que ces crédits feront l'objet d'une inscription définitive lors des budgets primitifs 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,
Mme Véronique ARNAUD-DELOY



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 08/03/2023

